



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>83210</b>	<b>De M. Thierry Lazaro ( Les Républicains - Nord )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Justice</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Justice</b>
<b>Rubrique &gt; ministères et secrétariats d'État</b>	<b>Tête d'analyse &gt; structures administratives</b>	<b>Analyse &gt; instances consultatives. coût de fonctionnement.</b>
Question publiée au JO le : <b>30/06/2015</b> Réponse publiée au JO le : <b>23/08/2016</b> page : <b>7553</b> Date de changement d'attribution : <b>28/01/2016</b> Date de renouvellement : <b>10/11/2015</b> Date de renouvellement : <b>23/02/2016</b> Date de renouvellement : <b>14/06/2016</b>		

### Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État de la Commission de localisation des offices de notaires.

### Texte de la réponse

La commission de localisation des offices de notaire a tenu deux séances en 2014, au cours desquelles elle s'est prononcée sur 14 demandes de suppression d'offices et 19 demandes de création d'offices. Cette commission ne représente aucun coût de fonctionnement pour l'Etat.